



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_151BIS-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-151 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

ENCAISSEMENT DES RECETTES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ; RENOUVELLEMENT DU PRINCIPE D'ENCAISSEMENT POUR L'ANNEE 2016

15-11-151 -- 2/4
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
SLO
3-200027068-20151123-2015_11_151BIS-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu notamment les articles L1321-1, L1321-2, L1321-3, L1321-5, L5211-5-3, L5211-19, L5211-25-1, L5211-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de transfert de compétences ,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) annexés à l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011, portant compétence notamment en matière d'enfance,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 portant extension du périmètre aux communes de Saint-Sauveur-de-Puynormand et de Saint-Seurin-sur-L'Isle,

Vu l'instruction n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 fixant le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte de tiers,

La compétence enfance est une compétence facultative de La Cali, qui a entraîné le transfert de l'ensemble des biens, équipements nécessaires à l'exercice des compétences de La Cali, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont attachés.

Dans l'intérêt du service public, il est proposé de renouveler au titre de l'année 2016 avec les communes concernées le principe d'encaissement, par l'intermédiaire d'une régie de recettes, des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 novembre 2015,

Vu l'avis des membres de la Commission « finances et fiscalité »,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, **62** pour et **1** abstention (*Michel MILLAIRE*)

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- renouveler, au titre de l'année 2016, le principe de l'encaissement, par l'intermédiaire d'une régie de recettes, des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali.
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

